

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES

25 centimes la ligne

RÉCLAMES,

50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOI ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.			Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances			
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISSONS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (botte).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers.	Distribution en ville.
20	Jeu.	J. Emilien.	Mauroux, Salviac.	☉ P. Q. le 1 ^{er} à 1 h. 30' du mat.	Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	4 h. m.	Caherets, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Souillac, Castelnaud.	5 h. s.	6 h. 30 s.
21	Vend.	se Vêr. de J.		☽ P. L. le 8, à 8 h. 36' du soir.	Valence-d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agon, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	6 h. m.	Gourdon, Catus.	5 h. 30 s.	6 h. 30 s.
22	Samedi	se M. Magd.	Fons, St.-Céré, Courdon.	☽ D. Q. le 15, à 4 h. 36' du soir.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgour, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h. 15 m.	Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	8 h. 30 s.	7 h. matin.
				☽ N. L. le 22, à 6 h. 39' du soir.	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.	10 h. soir.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agén, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals.	8 h. 45 s.	8 h. 30 soir.
				☽ P. Q. le 30, à 7 h. 18, du soir.	Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, St.-Géry, Caherets, Lauzès-du-Lot, Périgour, Livernon.	7 h. s.	10 h. 30 s.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agén, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	8 h. 30 m.	7 h. matin.
					Castelnau-de-Montrier.	7 h. s.	10 h. s.	Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	8 h. 30 s.	6 h. 30 s.
					Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h. s.	Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h. 30 s.	7 h. matin.
					Libos n° 2 (*), Agén, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	11 h. s.	Valence d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agén.	6 h. s.	6 h. 30 s.

(* Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Distribution rurale, 6 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 15 Juillet 1865.

BULLETIN

Un décret du 12 juillet porte : 1° que la session des Conseils généraux s'ouvrira le 21 août prochain et sera close le 4 septembre, au plus tard, dans tous les départements de l'Empire, à l'exception du département de la Seine; 2° que les conseils d'arrondissement, à l'exception de ceux du département de la Seine, se réuniront le 18 septembre pour la deuxième partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Un autre décret impérial détermine les règles relatives à la procédure à suivre devant les conseils de préfecture. Ce décret est le complément de la loi du 21 juin 1865.

Le *Moniteur de l'Algérie* nous donne la dépêche suivante, que l'Empereur a adressée lui-même au maréchal Mac-Mahon, aussitôt après le vote du projet de loi approuvant la convention passée entre le ministère de la guerre et la Compagnie formée pour fournir des capitaux à la colonisation algérienne :

« Paris, 3 juillet 1865.

« Sa Majesté l'Empereur à Monsieur le Maréchal duc de Magenta, gouverneur général de l'Algérie :

« Le Corps législatif a voté aujourd'hui la loi sur la Société algérienne.

« Cent millions prêtés en six ans au gouvernement, autres cent millions formant le capital de la Société pour aider les entreprises agricoles et industrielles. »

Abd-el-Kader a été reçu par l'Empereur qui a montré à l'ex-émir beaucoup de bienveillance. M. le Ministre des affaires étrangères a reçu aujourd'hui la visite de l'ancien chef arabe.

Le parti libéral l'emporte en Angleterre. Les premières opérations électorales, pour le Parlement, ont donné 64 nominations libérales, et 31 seulement conservatrices.

On mande de Bruxelles que le gouvernement belge est résolu à pratiquer strictement la loi sur les réfugiés qui vient d'être adoptée par la Cham-

Les nouveaux abonnés auront droit à tout ce qui a paru du roman en cours de publication. Nous le tenons à leur disposition dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 15 juillet 1865.

CESARI TORNEO

(ÉPIQUE DU QUERCY AU XIV^e SIÈCLE)

Par M. B.

32

QUATRIÈME PARTIE.

Suite du Chapitre V.

Un hurra fort expressif accueillit ce speech de Perrinet qui n'était pas trop maladroit, il faut en convenir. La première explosion de joie passée, Perrinet distribua les timbales en disant :
— Mes amis, je vais vous verser une première rasade, nous ne la viderons qu'après avoir trinqué tous ensemble.

— Adopté ! s'écria la compagnie.
L'on forma le cercle dans lequel se trouva Perrinet, qui remplit généreusement les timbales. Après quoi, élevant la cruche à la hauteur de sa tête, il s'écria :

— Mes amis, venez tous trinquer à la cruche, et

La reproduction est interdite.

bre des représentants. Des avis officieux auraient été adressés par l'administration à un certain nombre de personnes connues par leurs opinions hostiles au gouvernement de l'Empereur. Ces personnes auraient été prévenues que si elles se tiennent dans la réserve, l'hospitalité belge continuera de leur être donnée; mais, que, dans le cas contraire, elles seront éloignées du territoire.

On écrit de Rome, le 9, que l'ambassadeur du Mexique a donné un banquet diplomatique à l'occasion de la fête de l'Empereur Maximilien. Le cardinal Antonelli et tous les personnages de la Cour pontificale ont décliné l'invitation. On croit que la mission mexicaine quittera Rome prochainement.

Un manifeste impérial ordonne pour le mois de novembre, en Pologne, une levée militaire de cinq hommes pour mille, et pour l'arrière de 1 1/2 pour mille.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, de Berlin, s'exprime ainsi à propos de la nouvelle du Congrès qui s'est répandue ces jours derniers :

« Bien que la nouvelle d'un Congrès n'ait pas encore été constatée officiellement, nous croyons pouvoir déduire de la situation politique actuelle que le moment est très-favorable à la reprise de cette idée. La résistance de l'Angleterre et le mauvais vouloir de l'Autriche contre lesquels a échoué la première proposition de Congrès, peuvent s'être modifiés depuis. L'entente franco-anglaise trouve sa première expression officielle dans la visite des deux flottes, et l'Autriche ne pourra rester en dehors sous peine d'un isolement complet. La Prusse, de son côté, aura moins que toutes les autres puissances de motifs de ne pas participer à la réalisation de cette idée qui, en cas de réussite, exercerait une puissante influence sur les destinées de l'Europe. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Angleterre.

Londres, 13 juillet.

Le résultat du deuxième jour des élections sont en-

buons, tous ensemble, à la santé de Monseigneur ! Le cercle se retrécit, la cruche reçut trente coups bien accentués, et dans un clin d'œil, les trente timbales furent vides. Le résultat de cette absorption eut quelque chose de féérique, de merveilleux. Trente hommes tombèrent à la fois à terre sous les lourdeurs d'un impitoyable sommeil !

Cette grandiose répétition de ce qui s'était passé pour Philippe de Jean ne laissa pas de remuer les esprits de Perrinet; mais elle lui inspira surtout une profonde vénération pour Césari Torneo dont la puissance s'étendait si loin. Notre bossu ne désespéra pas de l'utiliser plus tard à son profit personnel. Il était impossible que Césari Torneo, qui connaissait le secret d'un moyen infailible pour endormir si bien les gens, ne se trouvât pas, un beau matin, en mesure de faire de l'or, pour son usage et aussi un peu pour celui de ses amis, au nombre desquels Perrinet ne manquerait plus de se compter. Aussi, ce fut avec toute la promptitude d'un dévouement parfait que Perrinet courut à la passerelle du pont-levis recevoir Césari Torneo.

— Maître ! ils dorment tous ! dit Perrinet en s'inclinant devant Césari Torneo.

— Maître ? demanda Césari ; qu'est-ce à dire ?

— Oh ! vous n'êtes pas un homme ordinaire ; et si le pauvre Perrinet s'est permis avec vous...

Césari Torneo comprit alors qu'il avait grandi de cent coudées dans l'esprit de Perrinet, grâce aux effets merveilleux de sa poudre. Il sourit gracieusement ; et d'un ton de suffisance modeste (si l'on peut accorder ces deux mots), il coupa la parole à son interlocuteur en ces termes :

— Mon ami, votre conduite est admirable, et vous serez récompensé, non pas peut-être selon vos vœux, mais selon les facultés de ceux que vous servez en ce moment.

— Écoutez, se hâta de dire Perrinet, visant plus

core favorables aux libéraux, qui ont remporté de nouvelles victoires. — M. Seymour Fitzgerald, l'un des chefs de l'opposition, a perdu son siège au Parlement ; il a été battu par un candidat libéral, M. Hurst.

Les députés Conservateurs ont échoué dans les villes de Wakefield, Southampton et Brighton.

Les élections des Comtés ne sont pas aussi favorables au ministère que celles des bourgs.

Le parti conservateur est battu en Irlande.

Des troubles sérieux ont eu lieu à Belfast à l'occasion des élections. — Les Orangistes ont occupé la salle du vote, et ont empêché le candidat libéral, M. Hay, de parler. — Il y a eu aussi des conflits dans la rue. Des protestants en armes ont envahi le quartier Catholique. On craint de nouveaux désordres pour aujourd'hui.

Lord Palmerston a été réélu à Tiverton ; il a fait l'éloge de la politique pacifique du gouvernement et s'est félicité de la prospérité du pays.

Hollande.

La Haye, 12 juillet.

Des débats prolongés ont eu lieu, hier et lundi, à la deuxième Chambre, à propos de la loi d'abolition du droit de timbre. La séance d'aujourd'hui a été très orageuse. Le ministère a retiré la loi.

Italie.

Rome, 12 juillet.

Le Pape est parti, ce soir, à 6 heures, pour Castel-Gandolfo. — Le comte de Savigliano est parti, ce matin, pour la France.

Espagne.

Madrid, 12 juillet.

Le Sénat a adopté la loi sur la presse, par 117 voix contre 16.

Malgré les efforts des partis réactionnaire et du clergé, la reconnaissance du royaume d'Italie est considérée comme un fait accompli.

Le maréchal Adonnell a lu aux Chambres le décret de clôture de la session.

La *Epoca* dit que le gouvernement doit agir énergiquement dans la question de la reconnaissance de l'Italie.

La France publie sur les Elections municipales un excellent article que nous nous empressons de reproduire.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Nous désirons de tous nos vœux que les élections qui vont renouveler tous les conseils municipaux de l'Empire ne perdent pas leur caractère essentiel d'intérêt communal pour prendre celui d'un mouvement politique.

Le gouvernement s'est sagement abstenu d'exercer aucune influence sur le choix des électeurs : nulle part, il ne présente et ne patronne officiellement les candidats qui peuvent lui être sympathiques. La remarquable circulaire de

loin que son nez, je suis fort heureux de servir les seigneurs de Lenthilac; mais pour moi, vous passez avant eux; et c'est surtout en considération de l'intérêt que vous m'avez toujours témoigné que je consens à tenir aujourd'hui la conduite qui me procure l'honneur de vos éloges.

— Merci, mon ami, merci, dit Césari Torneo, en serrant la main à Perrinet. Je n'oublierai jamais les paroles qui viennent de sortir de votre bouche et si vous voyez une occasion où je puisse vous prouver par effet que je pense à votre endroit comme vous pensez au mien, indiquez-la moi, je vous jure de ne pas la laisser échapper.

— Eh ! bien ! plus tard, il est possible que vous soyez appelé à me rendre de très-grands services.

— Je serai toujours à vos ordres.

Tout en parlant, Perrinet et Césari Torneo traversèrent la grande cour et arrivèrent enfin à la porte de la salle à manger que Perrinet ouvrit et ferma discrètement. Puis, il battit le briquet, et, après avoir allumé une lampe, il ouvrit la porte du fruitier. Philippe de Jean, étendu de son long sur la dalle, y dormait d'un sommeil de plomb.

A la vue de ce méchant homme dont il tenait la vie entre ses mains, Césari Torneo fit d'abord un mouvement homicide vers lui; mais sa main qui s'était levée armée d'un poignard, retomba presque aussitôt et Césari Torneo murmura :

— Non, non, il ne doit pas mourir ainsi !

Le poignard reprit sa place à la ceinture, pendant que Perrinet fouillait dans les vêtements de son maître.

— C'est singulier, fit Perrinet impatienté; j'ai vidé toutes les poches et je ne trouve pas une seule clef.

— Voyez bien, mon ami; voyez bien.
— Ah ! Je les tiens !
— Où sont-elles ?

M. de La Valette trace aux agents de l'administration une conduite de modération et d'impartialité qui a été approuvée par tous les bons esprits.

Par ce système aucun intérêt politique ne trouble et ne domine le jugement des électeurs. La seule question à résoudre, vis-à-vis des diverses candidatures, est celle-ci : « Tel candidat peut-il mieux représenter et défendre que tel autre les intérêts de la commune ? »

C'est un débat individuel, une discussion toute locale où le gouvernement ne peut être ni vainqueur ni vaincu, par cette raison bien simple qu'il reste simple spectateur de la lutte.

Nous estimons que rien de plus libéral et de plus sensé ne pouvait être fait dans les circonstances actuelles. Les élections municipales n'ont pas à décider les grandes affaires d'Etat : il faut habituer la commune à vivre de sa vie propre ; à avoir, avec l'indépendance de ses décisions, la responsabilité de ses choix. C'est en émancipant le suffrage universel dans la représentation du municipale, qu'on façonnera peu à peu les citoyens à la pratique de la vraie liberté et qu'on appuiera solidement le progrès des institutions sur le progrès des mœurs publiques.

Mais il importe que le bon sens des populations réponde à la pensée libérale qui a inspiré la circulaire de M. de La Valette.

Si en effet l'élection était dans les mains des partis une arme contre l'Empire ; si au jeu naturel des idées locales se substituaient les efforts des coalitions politiques ; si lorsque le gouvernement s'écarte, ses adversaires interviennent pour passionner les esprits et exciter autour du scrutin municipal toutes les passions qui s'agitent autour du scrutin législatif, alors deux faits également regrettables se produiraient nécessairement.

Le premier serait d'enlever aux élections qui se préparent leur caractère et, disons-le, leur importance d'intérêt local. A ce triste jeu d'intrigues de partis, les intérêts de la commune seraient les premiers sacrifiés. Pour la satisfaction d'une passion d'un jour, on compromettrait ainsi les intérêts permanents en vue desquels les Conseils municipaux sont institués, et l'on jetterait le trouble dans ces utiles et pacifiques assemblées d'où il convient, au contraire, de bannir toutes les discussions irritantes qui divisent le monde politique.

Le second inconvénient serait de forcer le

— Tenez, tâtez-là sous le pourpoint.

— C'est juste, dit Césari, après avoir promené ses doigts à l'endroit indiqué.

— Je ne croyais pas que mon maître pendit ainsi ses clefs.

— Ce sont ses amulettes.

— Vous dites ? demanda Perrinet qui n'avait pas bien entendu.

— Je dis que vous vous hâtiez d'enlever ces clefs ; car nous avons encore de la besogne, et Philippe de Jean, ayant bu son breuvage à sept heures et demi, s'éveillera entre dix et onze heures.

— Ce soir ! s'écria Perrinet.

— Ce soir. Mais ne vous effrayez pas, avec un peu de zèle et de bonne volonté, à onze heures vous serez loin de Salviac.

— J'y compte bien. Voilà les clefs.

Perrinet présenta un petit trousseau de clefs à Césari Torneo qui lui dit :

— Non, non, gardez-les. Prenez la lampe et conduisez-moi.

— Allons.

Perrinet prit la lampe et fit un pas vers la porte.

— Attendez, éclairez-moi un instant, un seul ; dit Césari Torneo.

Perrinet se retourna vers Césari Torneo qui, prenant Philippe de Jean à bras-le-corps, le chargea sur ses épaules, comme un sac de blé.

— Où le portez-vous ? interrogea Perrinet.

— Marchez devant et ne vous inquiétez de rien.

— Mais, c'est bien aux oubliettes qu'il faut aller ?

— Sans doute.

— Alors ?

— Alors... marchez, Perrinet, marchez ; nous perdons du temps.

Perrinet se mit en marche, en exhalant un gros soupir, et avec un geste d'épaules qui semblait dire : Au fait, cela ne me regarde plus. Suivi de Césari

Gouvernement à sortir de la sage inaction à laquelle il s'est résolu. Attaqué, il faudrait bien qu'il se défendit; mis en cause par ses ennemis, il faudrait bien qu'il intervint à son tour, et chaque élection communale serait ainsi une lutte directe entre l'Empire et les partis qui le combattent.

Le projet de loi, récemment présenté au Corps législatif, a prouvé que, dans les régions supérieures du pouvoir, ont tend à restituer aux communes leur initiative et leur autonomie si longtemps étouffées par une centralisation excessive. Rien ne serait plus fatal à la réalisation de cette réforme libérale, que de montrer dans les prochaines élections, les communes livrées à l'action des partis désertant le terrain paisible de leurs affaires intérieures, et le développement régulier de la vie locale, pour se transformer en champ de bataille des oppositions systématiques et des hostilités plus ou moins déguisées dont l'Empire est le point de mire.

Nous adjurons les bons citoyens, les hommes honnêtes et intelligents dont se compose la population des communes, de ne pas se laisser entraîner sur la pente où, sur quelques points, l'on fait de visibles efforts pour le pousser.

Ce n'est pas ici pour eux le moment des grandes luttes politiques. Assez souvent, ils ont l'occasion d'exprimer leurs sentiments sur les affaires générales du pays. Aujourd'hui c'est la commune seule qui réclame leur sollicitude et leur dévouement. En lui donnant des conseillers intègres, impartiaux, éclairés; en s'élevant au-dessus de toutes les considérations et de toutes les influences de partis; en comprenant que fortifier la commune, c'est fortifier l'Empire, chef de voute des intérêts conservateurs dont la commune est la base puissante, ils auront bien mérité du pays et rempli dignement leur mission.

J. COHEN.

Revue des Journaux

M. H. Marie Martin nous dépeint, dans le *Constitutionnel*, l'Angleterre en pleine agitation électorale: «Jamais, fait-il observer, un aussi grand nombre d'aspirants au mandat législatif ne s'était mis sur les rangs depuis le bill de réforme. Dans beaucoup de collèges, deux ou trois compétiteurs appartenant au même parti se disputent les mêmes suffrages et augmentent ainsi, par la division qu'ils provoquent, les chances de victoire de leur adversaire commun.

On sait au surplus que, tout en conservant leurs anciennes dénominations, les partis politiques se confondent de plus en plus en Angleterre: Tories et Whigs, conservateurs et libéraux se ressemblent à peu près. Les débats de la dernière session au sujet de la réforme électorale ont montré chez certains libéraux une antipathie prononcée contre tout progrès dans un sens démocratique, tandis que les Tories ont déjà admis en principe une notable extension du droit de suffrage. En dehors du groupe des radicaux, dont M. Briggs demeure le chef, il est peu d'hommes politiques (le dernier Parlement l'a bien prouvé) qui désirent sincèrement accorder aux classes populaires, quelques méritantes quelles soient, une part de pouvoir proportionnée à leur nombre.

Le nom de lord Palmerston constitue en définitive le véritable drapeau du parti libéral, et tout fait présumer que les candidats qui se placent sous le patronage de cet homme d'Etat

arriveront en majorité dans le nouveau Parlement.

Pour extrait: A. LAYTON.

EXPOSITION ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE

(11^e ARTICLE.) (suite.)

Porcelaines et faïence. — La fabrication des poteries est aussi ancienne que le monde. Celle de la porcelaine, connue en Chine sous le nom de Tsé-ki, a commencé, selon certaines annales, l'an 442 de l'ère chrétienne, selon quelques-uns l'an 202 avant J.-C. — Le père Entrecolles, missionnaire français, a étudié cette fabrication à Kin-té-Chin. La porcelaine était composée de deux substances: l'une argileuse, blanche et douce, le Kaolin; l'autre dure et vitrifiable, le Pé-tunzé. — L'une et l'autre de ces matières se trouvent sur plusieurs points de la France, à Limoges notamment.

Les Anglais ont fait des essais infructueux; les Allemands avaient trouvé le secret de la combinaison; les Français l'ont pratiqué avec succès. Les expériences comparatives ont démontré que nos porcelaines étaient à demi-transparentes, qu'elles avaient une cassure unie et vitreuse, qu'elles se vitrifiaient complètement à une haute température; tandis que celles de Chine étaient formées d'une pâte infusible, imbibée d'une espèce de verre qui la durcissait et lui donnait son éclat; de là, la porcelaine tendre d'Europe et la porcelaine dure ou chinoise. — Les porcelaines chinoise et japonaise fort belles, fines, dures, résistaient à l'action d'une haute chaleur; celles de France ont réuni à ces qualités plus de blancheur. La porcelaine faite en France jusqu'en 1803, appelée vieux Sèvres, a des couleurs fort agréables, vives et bien fondues: elle est très estimée.

Nous ne parlerons pas ici de la fabrication compliquée de la porcelaine et de la série d'opérations que cette industrie exige. Dire en effet la préparation de la pâte et sa macération dans les cuves; dire ensuite que la pâte est marquée ou pétrie, réduite en ballons ou masses, qu'elle est livrée aux tourneurs pour lui donner la forme des vases, aux mouleurs qui l'appliquent sur des moules, aux encasteurs et aux enfourneurs, chargés de mettre les pièces au four, aux émailliers, aux fleuristes, aux brunisseuses, etc. nous ferait sortir de notre cadre.

Pendant longtemps la manufacture de Sèvres a fourni la plus belle porcelaine de France. Aujourd'hui avec la rivalité d'industrie et la destruction du monopole organisé par l'ordonnance de 1776, elle se tient à un beau degré de perfection. Cette porcelaine est plus fusible que celle d'Allemagne, moins estimée que celle de Chine; elle les surpasse toutes les deux par la blancheur.

Nous allons commencer par la porcelaine de Chine, et nous établirons une distinction entre la porcelaine dite *Compagnie des Indes* et celle de la *Chine* proprement dite. La première est aussi riche en couleur, peut-être plus brillante pour les dessins, elle est aussi belle de qualité, peut-être plus transparente et plus légère; mais elle date d'une époque plus récente, et, par suite, elle se trouve moins appréciée des amateurs.

Chine compagnie des Indes. — Six assiettes plates, deux compotiers, un hors-d'œuvre, trois compotiers, deux tasses à café en porcelaine dite compagnie des Indes, ont été exposés par M. Izarn; — une assiette à soupe, un hors-d'œuvre, une assiette plate, le tout très-riche, — une assiette plate et un compotier, une assiette plate à fleurs riches, une tasse à café, une assiette plate remarquable par la bordure, une assiette à soupe d'une couleur splendide, une assiette plate d'un genre métrés, deux compotiers, un autre compotier à bordure dorée, toujours de la porcelaine chinoise *Compagnie des Indes*, appartiennent à M. de Tulle; — une tasse à café (chine rose) une petite soucoupe (chine noir), une théière porcelaine noire de Chine, appartiennent à M. Lézeret, de Lamaurinie.

Chine pur. — Dans ce genre, M. Izarn a exposé quelques jolies tasses à café (quelques-unes sont présumées appartenir encore à la Compagnie des Indes); un compotier à nervures, très-joli, moitié chine et moitié japon; une soucoupe charmante; deux plats mandarins de Chine, avec bordure riche. — M. de Tulle deux compotiers chine dit *chine-vert*; deux hors-d'œuvre et un compotier chine un peu dou-

— Messire Bertrand sera libre aussi. — Ah! Césari! ne m'abusez pas; venez, venez vite rompre mes chaînes.

— Me voilà, Monseigneur, me voilà, dit Césari Tornéo.

Perrinet avait pris l'échelle couchée le long de la muraille, et l'avait disposée pour la descente. Il descendit le premier dans le cachot, tenant la lampe à la main. Césari le suivit. Les rayons lumineux, quoique pénétrant difficilement l'air épais et fétide de ce souterrain, en éclairaient cependant assez l'horrible misère. Une couche de salpêtre tapissait les parois. Pour se préserver de l'humidité mortelle du sol, le prisonnier avait un lit de paille dont l'odeur infecte indiquait déjà le long usage. D'un anneau solidement scellé dans la muraille, partaient trois fortes chaînes destinées aux pieds et au cou du prisonnier. Ces chaînes, simplement cadenacées, étaient assez longues pour permettre à Déodat de Lentilhac de s'asseoir, de se coucher et de marcher dans un espace de quelques mètres. Il en profita, cette fois, pour se précipiter vers Césari Tornéo, se jeter à son cou, et l'embrasser comme s'il eût été son père ou son fils, en disant:

— Oh! sauvez-moi, sauvez-moi d'ici! — Monseigneur, dit Césari Tornéo, en se débarrassant de l'étreinte de Déodat, j'ai eu l'honneur de vous le dire, vos fers vont être brisés. Approchez la lampe, Perrinet, que nous visitions les chaînes. — J'ai un cadenas à chaque pied et un au cou, fit vivement Déodat. — Très-bien, nous allons les ouvrir. — Voici les clés, dit Perrinet, en les donnant à Césari Tornéo. — Merci. Commençons par le cou. Césari Tornéo essaya une première clef; elle n'entra pas. A la seconde il fut plus heureux, le cadenas s'ouvrit; Déodat fut délivré de son carcan.

taux; Deux pots à couvercle, qu'on a indiqués chinois et que nous croyons japonais, une soucoupe très-riche. — Mme la comtesse Murat possède deux chimères chine blanc montées; deux potiches porcelaine de chine arlequin; — M. Raynaud, une petite tasse et soucoupe chine vert; — M. Lemoine, un serviteur offrant des fruits; — M. Besse, de Figeac, deux grandes potiches, émail de Chine, avec sujets, plus un pot et sa cuvette, en émail métallique de Chine, grand modèle, avec scène d'intérieur; — Mme de Folmont, un plat à pans coupés très-riche, porcelaine de chine vert; — M. Ch. de Folmont, trois plats à pans coupés, porcelaine de Chine; — M. Laurant, une cuvette à pans coupés; — M. Berton, une petite potiche porcelaine de Chine, un sucrier de porcelaine fleurie, de forme gracieuse; une boîte à thé, d'une forme élevée, un compotier et une assiette bleue; — M. Cavaignac, un pot au lait à côtes; un plat à pans coupés, magnifique mais un peu usé.

Japon. Ont été confiés à la commission d'exposition: Un compotier très-riche du Japon, une jatte à côtes et une assiette à soupe par M. de Colomb; — une tasse à café par M. Lézeret, de Lamaurinie; — deux petites tasses japon arlequin, par M. Cavaignac; trois tasses à café, dont l'une sans soucoupe, par M. Izarn; — un compotier à fleurs avec bordures dorées, deux tasses à thé, un bol porcelaine bleu doré du Japon, par M. de Tulle; — deux aiguères japon bleu, plus deux aiguères, japon bleu, montées dans une forme élégante (des chimères en bronze doré forment les anses); deux porte-bouquets, japon bleu mi-capucine; un pot au lait en japon bleu; une aiguère et son bassin; deux potiches à long col, japon bleu; une potiche gros ventre, japon bleu; un bûtre et son bassin, japon bleu, par Mme la comtesse Murat; — une potiche porcelaine du Japon colorié, une coupe et pot au lait en porcelaine, avec fleurs jetées, par M. Berton.

Vieux saxe. — Mme la comtesse Murat a exposé les plus gracieux spécimens de la vieille porcelaine de Saxe, si appréciée des connaisseurs. D'abord deux figurines: *Un jardinier et une fruitière*. Ce sont deux pendans rayonnants de grâce. Les bras et les mains sont très-bien venus; mais quelle blancheur de pâte! — *Une bouquetière*, figurine de 30 c. environ, et dont les détails sont d'un fini surprenant; *une rucheuse*, figurine de 20 c. environ, d'une nuance tendre; *une pêcheuse*, petite figurine. Vous avez admiré le petit casquin rose! — *une nourrice*; *un coureur*, *l'amour invalide*! Vous le voyez encore d'ici ce petit dieu malin, avec un œil bandé, un chapeau tricorne et traînant sa jambe de bois!... Voilà un amour dont les flèches ne sont plus dangereuses; il serait moins laid s'il s'était fait ermite!... enfin en épagneul magnifique.

Vieux sévres, un tête-à-tête, composé de cinq pièces, exposé par Mme de Clermont, est la plus jolie chose du monde. Nous n'avons pas besoin de parler du goût qui préside au style, de la forme de chaque pièce, de la transparence de la pâte; il est admirable par la grâce et par sa conservation. Un sucrier, un pot au lait, et une tasse à bouillon avec soucoupe, appartenant aussi à Mme de Clermont, sont des pièces rares et indiscutables. — Une théière en vieux sévres appartient à M. Raynaud.

Nouveau sévres. Dans ce genre, on a pu voir à l'exposition de Cahors un des plus beaux modèles de la célèbre manufacture Française de porcelaine. C'est une urne avec six médaillons en relief, imitation Palissy, appartenant à M. Bessières, de Cambayrac. La forme de cette urne est d'une correction de dessin et d'une pureté de goût parfaites; la teinte en est douce et agréable. Placé sur un socle de marbre blanc, cet objet d'art, très fort admiré d'ailleurs, occupait dignement une place d'honneur.

On pouvait remarquer encore: une coupe de sévres montée, provenant du château de Fontainebleau, appartenant à M. Cavaignac; — une seconde coupe de sévres montée en bronze doré, provenant du château des Tuileries et marquée au chiffre de Louis-Philippe, que nous avons nous-même acquise à Paris en 1832; — enfin une tasse (café au lait) avec soucoupe, style premier empire, à M. Bonie.

Il y a un petit complément à la collection d'objets que nous devons à la complaisance de Mme la comtesse Murat, le voici: — Une tabatière, émail riche dit *des orfèvres*; deux boîtes à parfum, laque de Chine; une boîte à parfum, laque du Japon; un étui d'éventail en laque de Perse; une boîte à fard en or repoussé; un brûle-parfum et un biberon arabes en métal repoussé. Tous ces menus meubles ont leur valeur relative, qu'il n'est pas nécessaire de faire

— Aux pieds maintenant. Césari Tornéo mit un genou en terre; Perrinet en fit autant pour mieux éclairer. Dans un instant les deux pieds furent libres.

— Oh! ce n'est point un révé! s'écria Déodat. Merci, mon Dieu, merci! Et Bertrand! conduisez-moi vers lui!

— Montrez-nous le chemin, dit alors Césari Tornéo à Perrinet.

Perrinet grimpa à l'échelle, suivi de Déodat de Lentilhac et de Césari. Sortis du premier cachot, les trois personnages se disposèrent à entrer dans le second.

— C'est ici, dit Perrinet, en s'arrêtant devant une porte de fer en tout semblable à la première.

— Bertrand! appela Déodat, en criant.

— Mon père! répondit le prisonnier.

— Me voilà je suis libre!

— Libre!

— Je viens à toi, mon fils!

La porte était ouverte; dans l'ardeur qui l'animait, Déodat allait se précipiter au sein des ténébres. Perrinet le retint en disant:

— Pardon, Monseigneur, on entre dans ce cachot, comme dans l'autre, au moyen d'une échelle.

— Hâtez-vous de la disposer, je vous en conjure.

— Voilà, Monseigneur, fit Césari Tornéo, qui venait de placer l'échelle; mais laissez passer Perrinet; qu'il aille devant, il nous éclairera.

Perrinet descendit; puis Déodat de Lentilhac; puis Césari Tornéo.

Le père et le fils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, sans pouvoir dire un seul mot. La joie et le bonheur paralysaient leur langue. Cependant, Césari Tornéo débarrassait de ses chaînes les pieds de Bertrand.

— Au cou, maintenant.

— Au cou! exclama Déodat, en lançant un re-

ressortir ici: ils sont assurément une preuve du goût délicat de la personne qui les possède.

Le moment est arrivé de s'occuper de trois vitrines placées à une extrémité du premier salon de l'exposition, et dont la merite n'a échappé à personne.

La première renferme vingt-cinq pièces de porcelaine de Chine et du Japon: des assiettes mandarins, des potiches, des cornets, des boîtes à thé, des pots au lait, des salières, etc. — Tous ces objets sont de la nature la plus riche et ils sont intacts: ils font partie d'une collection précieuse appartenant à M. Lemoine, directeur des contributions indirectes, dont l'obligeance commande ici notre sincère reconnaissance.

La deuxième renferme une multitude d'objets d'art, de curiosité: des émaux, des miniatures, des camées, des bronzes et des ivoires. Nous avons remarqué: *deux jeunes bergers*, aquarelle (mi-corps); — *Jupiter et Io*, peinture d'après Le Corrège; — *Le leverement d'Europe* sur ivoire, par un peintre de Dresde; — trois portraits miniature, l'un de M. C. par Rivals de Toulouse (1796), l'autre d'une artiste du théâtre de Toulouse; le dernier d'un personnage inconnu (18^e siècle); — deux petits paysages animés: *fête au château* d'une touche fine et harmonieuse; *fête au village*, d'un dessin moins fini, mais plus vigoureux; — deux tabatières, la première d'écaillage, représentant le tombeau de Virgile en mosaïque, la seconde en buis, orné d'une peinture du 17^e ou 18^e siècle, d'une couleur charmante; — un groupe de femmes qui rient et pleurent; — et une femme sur un sofa, miniatures de l'époque de la restauration; deux émaux très petits: *leçons de l'amour et la solitude*; et deux émaux plus grands: *le messager fidèle et l'attente*; — un Onyx, tête d'homme, agrafe montée en or; une bague camée antique (tête d'homme), Onyx oriental; — deux porte-monnaie arabes, l'un d'Oran, l'autre de Mostaganem; — une bacchante, statuette en cuivre trouvée près de St-Céré; un petit reliquaire en bois d'ébène (XIII^e siècle); — trois paysages: *chasse et marine*, en cuivre repoussé et colorié; — *l'amour tonnelier*, cuivre fruste, trouvé sur la montagne de St Cyr, etc. — Tout le contenu de cette vitrine est la propriété de M. Calmette.

La troisième contient les objets qui constituent l'envoi de S. A. I. le prince Lucien Murat. Le livret est assez explicite, et les détails peuvent se passer de commentaires; nous allons les transcrire: 1^o Une cravache avec laquelle le roi J. Murat chargé à la bataille d'Aboukir; 2^o Six tasses de sévres, provenant du palais royal de Naples et représentant les portraits: de S. A. I. le prince Lucien Murat (tasse jaune); de S. A. I. le prince Achille Murat (tasse vert clair); de S. A. I. la princesse Lucien Murat (tasse rouge); de S. A. I. la princesse Léotitia Murat (tasse bleue); de la reine Caroline (tasse vert foncé); du roi Joachim Murat; — 3^o un porte-cartes visites: Vue de la forteresse du Ham, peinte par l'Empereur Napoléon III, pendant sa défection et donnée par lui à S. A. I. le prince Murat, lors de sa visite à son cousin au château de Ham, en 1840; — 4^o une bonbonnière avec le portrait de la reine Caroline Murat; 5^o — une miniature de la reine Caroline, par Augustin; — 6^o une tabatière échue en partage à la reine de Naples, et contenant encore du tabac de l'Empereur Napoléon 1^{er}; — 7^o parcelles du tombeau de St-Hélène, rapportées par le général Bertrand; — 8^o oillère d'or, dont l'Empereur Napoléon 1^{er} se servait journellement, donnée par l'Empereur au baron de Méneval; — 9^o portrait de Joachim Napoléon, roi de Naples, miniature par Guérin. — Nous pouvons placer ici une jatte à bouillon, de la manufacture royale de Naples.

Il est superflu d'ajouter avec quel empressement la foule s'est portée vers toutes ces vitrines, avec quelle persévérance elle a stationné autour de cette dernière.

Faïences. — Reprenons maintenant notre course et examinons rapidement ce qu'il nous reste à voir des objets de céramique et de curiosité, de toutes les époques et de toute provenance, formant la 2^e série du catalogue de l'exposition. — Signalons avant tout et bien haut deux plats de Bernard Palissy: l'un à médaillons et l'autre à animaux. Leur authenticité est incontestable; c'est un faire qu'il n'est pas permis de suspecter. Ils appartiennent à M. Raynaud, le collectionneur émérite que nous avons eu souvent l'occasion de nommer. — M. Raynaud, atteste que le premier est le résultat d'un essai dont il est fait mention dans un ouvrage de Palissy lui-même; le second est ce qu'il est, un beau travail sorti de la main du faïencier de Saintes; il est un peu endom-

gard furieux à Césari Tornéo.

Puis, se ravissant: — Ah! pardon, pardon, Césari, j'étais fou; je craignais encore.

— Ne craignez rien, Monseigneur, interrompit Césari, en écartant doucement Déodat de Lentilhac. Tenez, votre fils est libre, ajouta-t-il, en laissant tomber à terre le cadenas qui fermait le carcan de Bertrand.

Ce furent de nouvelles étreintes; mais le père et le fils ne pouvaient que s'embrasser et pleurer.

— Messieurs, dit Césari, le temps presse. Sortez de ce cachot. Suivez Perrinet qui vous fournira des chevaux et vous fera compagnie jusqu'à Figeac.

— Où je désire m'établir, ajouta Perrinet, qui ne perdait jamais de vue ses petits intérêts.

— Mais vous? demanda Déodat à Césari.

— Moi, je reste encore ici.

— Oh! cela ne se peut pas! Vous ne nous quitterez plus!

— Plus jamais! fit Bertrand en portant à ses lèvres la main de Césari Tornéo.

— J'ai une mission à remplir; et quoique il m'en coûte, je la remplirai, dit résolument Césari. Ma place est encore au château de Salviac pour quelques heures.

— Mais après? interrogèrent le père et le fils.

— Après? Monseigneur l'abbé de Figeac vous renseignera sur mon sort. Mais, de grâce, quittez ces lieux; le retard peut vous être funeste. Montez.

— Césari, dit Déodat, en montant les échelons, il ne m'appartient pas de sonder vos secrets; mais, vous comprenez que votre conduite dévouée, pour nous, m'impose des devoirs auxquels je ne veux pas faillir.

(La suite au prochain numéro.)

magé par le temps, mais il n'en est pas moins admirable par la qualité de l'émail, la vivacité des couleurs, par la fini des animaux jetés pour sa décoration.

M. Berton a confié deux boîtes à thé, grès du Japon, de forme haute et carrée; deux grandes potiches ornementales, faïence polychrome sud-ouest, avec têtes de bélier pour anses; une urne à anses faïence émaillée; il y a une tête coiffée du turban et une couronne; dix plats ovales, un plat rond et cinq plats octogones, gris bleu du Japon; deux pots en grès inconnu; trois assiettes faïence bleue émaillée; trois porte-bouquets à pieds et deux compotiers, faïence de Marseille. — M. Lézeret de Lamaucinie, quatre hors-d'œuvre, faïence de Flandres, camaïeu bleu, et une jatte à côtes, faïence de même provenance; une théière faïence bleue; un plat rond ondulé, faïence verte du sud-ouest; — M. Bessières de Cambayrac une corbeille en faïence de Moustiers; — M. Richard un compotier à côtes, faïence verte de Marseille; une coquille faïence bleue; un plat faïence verte du sud-ouest; — M. Duc, un légumier, faïence verte du sud-ouest; — M. Izarn, un compotier de même provenance; M. Hugues de Cabessut, un bassin de fontaine, faïence polychrome; — M. Séguy, une faïence bleue (renaissance) de Moustiers (ce qui la distingue, ce sont des arabesques délicates dans le style d'ornementation de la régence); — M. Calmette un camaïeu bleu sur argile; — M. Plantade une soupière majolique à relief; M. Lepetit une Cérés, figurine en faïence émaillée, etc.

On sait que les faïences — sud-ouest sont celles qui ont succédé, dans la dernière moitié du siècle dernier aux faïences de Moustiers, Marseille, Toulouse et autres faïenceries du sud-ouest, entr'autres celle de Samadet, généralité d'Auch, fondée en 1732.

(La suite au prochain numéro.)

A. CALMELS.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Moniteur du 13 juillet.

Le Garde des sceaux est chargé de l'intérim du ministère des finances, pendant l'absence de M. Achille Fould.

La vicomte Théodore de Castex et le baron Charles Daru ont été nommés chambellans honoraires de Sa Majesté l'Empereur.

Par arrêté préfectoral du 14 juillet 1865, Mlle Fraysse (Catherine-Eulalie) a été nommée institutrice communale à Fons.

Après une journée de chaleur accablante chacun s'attendait, hier au soir, à la pluie: le ciel en effet était très-ouvert et de brillants éclairs indiquaient que l'orage n'était pas loin. Malgré tous ces signes, pas une goutte d'eau n'est tombée sur Cahors, au grand dommage de nos récoltes fourragères qui souffrent beaucoup.

C'est le 22 juillet que le soleil entrera dans le signe du Lion; alors commencera la cabécule. La lune atteindra son périégée le 13 de ce mois. Les jours diminuent d'une heure pendant les trente et un jours de ce mois.

LOTÉRIE.

Nous croyons devoir faire connaître au public le résultat d'une loterie, récemment tirée à Cahors.

M. Viala, sellier à Luzech, habile fabricant pour tous les objets qui concernent les chevaux et les voitures, avait présenté à l'exposition industrielle de Cahors deux harnais magnifiques, qui lui ont valu une médaille d'argent.

M. Viala a tiré parti de ces harnais, au moyen d'une loterie autorisée, 500 n^{os}, à 1 fr. chacun, avaient été placés. Cette loterie a été régulièrement tirée, à Cahors, sous la surveillance de M. le commissaire de police. Le n^o 124 et le n^o 41 ont été les deux n^{os} gagnants. Le n^o 124, pris par M. Barbary, mécanicien à Luzech, a gagné le harnais de luxe. Le n^o 41, pris par M. Lagrèze, curé de Rouillac, près Montcuq, a gagné le harnais de poste. Les pauvres ont eu leur part dans cette loterie.

On nous écrit de Martel :

Le 11 du courant, le nommé Bélouet (Hippolyte), soldat de la réserve, et journalier, travaillait sur la route, n^o 26, de Saint-Denis à Gluzes. Comme il mettait le feu aux trous de mine qu'il venait de charger, quelques étincelles atteignirent le sac qui contenait 2 kil. 500 gr. de poudre, et une explosion terrible se produisit. Le malheureux Bélouet a eu la moitié du corps et de la figure brûlés. Les yeux n'ont heureusement pas été atteints.

On nous écrit de Puy-l'Evêque :

Un accident vient d'impressionner douloureusement les habitants de Lacapelle-Moroux. La sœur de M. Mondot, curé de la paroisse, était occupée à enlever les rideaux des fenêtres de l'Eglise pour les blanchir, lorsqu'elle perdit l'équilibre et tomba au bas de l'échelle. Dans sa chute M^{lle} Mondot a eu la jambe cassée. Quatre médecins appelés ont déclaré l'amputation nécessaire. L'opérée va aussi bien que possible.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Les élections municipales auxquelles il doit être procédé les 22 et 23 de ce mois, ne pouvaient manquer de soulever la question relative à l'impression et à la distribution des bulletins électoraux.

Il s'agit de savoir : 1^o Si les bulletins peuvent être imprimés sans que les formalités relatives à la déclaration et au dépôt préalables soient observées; 2^o Si ces bulletins peuvent être distribués sans une autorisation de l'autorité municipale ou du préfet.

Un arrêt de la Cour de cassation a tranché la première question, en décidant que les obligations imposées aux imprimeurs par la loi du 21 octobre 1814, sont générales et absolues, qu'elles s'appliquent à toute espèce d'écrits, sans aucune distinction de leur plus ou moins d'étendue; et que, dès lors, il n'y a pas lieu de distinguer là où la loi ne distingue pas elle-même. — On ne doit pas perdre de vue que c'est l'imprimeur, et lui seul, qui, sous sa responsabilité, est assujéti à ces obligations.

La seconde question, relative à la distribution des bulletins, a donné lieu à des appréciations très-contradictoires; et la jurisprudence des tribunaux a été pendant assez longtemps incertaine. Mais un arrêt de la cour de cassation (chambres réunies), rendu le 30 janvier 1857, a définitivement fixé les principes.

D'après cet arrêté, les bulletins électoraux peuvent être assimilés à des professions de foi, pourvu que l'objet de l'élection y soit clairement expliqué, et qu'un exemplaire du bulletin, signé par tous les candidats, ait été préalablement déposé au parquet du procureur impérial (1), en conformité de l'art. 10 de la loi du 16 juillet 1850. La signature de tous les candidats a pour objet de donner la preuve expresse que c'est de leur consentement que leurs noms sont portés sur telle ou telle liste.

Ces formalités étant remplies, les bulletins comme les professions de foi peuvent être affichés et distribués librement, absolument comme lorsqu'il s'agit de l'élection des députés, pendant les vingt jours qui précèdent l'élection, et cela sans qu'il soit nécessaire de se pourvoir ni de l'autorisation du préfet ni de celle de l'autorité municipale.

On annonce dit le Journal du Loiret, que M. le ministre de l'instruction publique s'occupe beaucoup, en ce moment, de l'amélioration du sort des modestes et si utiles travailleurs qui s'appellent instituteurs primaires.

Samedi, à propos d'une pétition au Sénat, on a vivement insisté, dans la haute assemblée, sur la question des retraites pour les maîtres communaux. Jusqu'à présent, on a exigé trente ans de services; les pétitionnaires pensent que vingt-cinq c'est assez. Tel est aussi, assure-t-on, l'avis de M. Duruy, qui a le projet d'introduire un article spécial dans la loi soumise au Corps législatif. Après vingt-cinq ans de fonctions, l'instituteur recevrait une pension de cinq cents francs, dans lesquels serait comprise la retenue annuelle opérée sur son traitement.

Cela ne créerait évidemment pas une grosse charge pour le budget, et ce serait, croyons-nous, un des plus sûrs moyens d'étendre et d'améliorer l'instruction primaire. L'espoir d'une retraite honorable contribuerait puissamment à retenir nombre d'hommes capables et laborieux dans une carrière que le manque de perspective leur fait bien souvent abandonner; — et qui ne sait qu'avec de bons maîtres il n'y a point, ou du moins très-peu, de mauvais écoliers.

La Société protectrice des animaux adresse, avec l'approbation de S. Exc. le ministre de l'instruction publique la lettre suivante aux instituteurs :

Monsieur l'instituteur, Une loi, toute d'humanité, la loi du 2 juillet 1850, dite la loi Grammont, est encore peu connue dans les campagnes. Elle est destinée à protéger les animaux domestiques contre les actes de violence et de cruauté dont ils sont trop souvent victimes. Donner à vos élèves l'explication de cette loi, leur en faire bien comprendre l'esprit, c'est travailler à leur amélioration morale. Les qualités, bonnes ou mauvaises, s'engendrent les unes des autres dans l'âme humaine; quand l'enfant cruel envers les animaux sera devenu grand, il se montrera dur dans ses rapports avec ses semblables; au contraire, la compassion pour les souffrances des animaux disposera son cœur à la charité pour les hommes.

Au point de vue de l'intérêt matériel, l'avantage de la bonté n'est pas moins grand. Les animaux domestiques seront toujours la première richesse du cultivateur. Or, vous le savez, la brutalité les détériore, entrave leur développement, les rend rétifs, dangereux et abrège la durée de leur existence; mais quand on les traite avec douceur, et que l'on n'exige d'eux qu'un travail en rapport avec leur force, ils deviennent plus robustes, plus dociles, plus intelligents; ils rendent des services plus durables, ils donnent des produits plus abondants et de meilleure qualité.

(1) Le dépôt doit être fait au parquet de l'arrondissement ou à lieu l'élection.

Un autre point sur lequel nous appelons votre attention, M. l'instituteur, c'est la conservation des petits animaux qui, tout en vivant à l'état de liberté, sont d'utiles auxiliaires pour l'agriculture. Par suite de préjugés absurdes, le hérisson, le musaraigne, la chauve-souris, le crapaud, la couleuvre, tous grands destructeurs d'insectes nuisibles, sont traités avec une barbarie révoltante.

Il en est de même des chouettes, hiboux et autres oiseaux de proie nocturnes, qui vivent presque exclusivement de souris, de mulots et de rats. La taupe elle-même, qui fait sa principale nourriture de vers blancs ou larves de hannetons, et de courtilières, doit être protégée, sinon dans les jardins, au moins dans les prés où les monticules qu'elle élève, loin de nuire à la production de l'herbe, la favorisent au contraire quand on a soin de les épandre.

Les petits oiseaux sont les meilleurs gardiens de nos jardins, de nos champs, de nos vignes et de nos bois. C'est au moment où les insectes exercent leurs plus grands ravages, que les petits oiseaux reviennent dans nos contrées. Leur arrivée devrait être regardée comme un bienfait de la Providence; on les traite, au contraire, comme s'ils étaient le fléau de l'agriculture. L'enlèvement des nids au printemps détruit des milliers de ces intéressantes et utiles créatures.

Dans un grand nombre d'écoles où les principes de la Société protectrice ont pénétré, non seulement les élèves respectent les nids et s'abstiennent de ces chasses à la pipée, à l'abreuvoir et autres semblables, où la souffrance et la mort d'êtres innocents deviennent un objet de plaisir; mais ils se constituent les défenseurs des petits oiseaux. Ils trouvent dans ce rôle de protecteurs une satisfaction supérieure au méchant plaisir de ceux qui, par ignorance encore plus que par cruauté, tourmentent et détruisent les oiseaux.

Faire connaître à la jeunesse le profit qu'on peut tirer d'une exploitation agricole, quand les animaux domestiques sont traités avec humanité, lui inspirer des sentiments de bienveillance pour tous les êtres qui remplissent une tâche utile dans l'économie générale de la nature, ce n'est pas seulement servir la morale publique et l'intérêt privé, c'est aussi initier les enfants aux jouissances de la vie rurale, c'est leur faire aimer le séjour des champs; c'est enfin remplir un devoir social, en retenant la déplorable émigration du village vers la ville.

Chaque année, la Société protectrice décerne des récompenses aux propagateurs de ses principes. Les instituteurs de l'enseignement y ont droit. Huit d'entre eux ont reçu des médailles à notre séance du 16 mai 1864. Son Excellence, le Ministre de l'instruction publique, voulant s'associer aux vœux bienveillants de la Société, a daigné accorder à chacun des quatre instituteurs placés les premiers sur notre liste, une somme de cent francs, à titre d'encouragement. L'année précédente, pareille faveur avait déjà été accordée par Son Excellence à deux lauréats de la Société.

Les efforts que vous voudrez bien faire, dans la direction que nous vous indiquons, trouveront d'ailleurs leur récompense dans la sympathie de bons cœurs et dans le sentiment du bien que vous aurez fait.

Recevez, M. l'instituteur, l'assurance de notre considération distinguée,

Le Secrétaire-général, Le Président, BOURGUIN, VICOMTE DE VALMER.

Suit le texte de la loi du 2 juillet 1850 : Seront punis d'une amende de 5 à 15 francs, et pourront l'être de 1 à 5 jours de prison ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques.

La peine de la prison sera toujours applicable en cas de récidive.

L'article 463 du code pénal sera toujours applicable.

Le sieur Rivière a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de mettre en loterie les objets qu'il avait exposés, et qui ont eu le 1^{er} prix (médaille d'argent). Les personnes à qui on n'aurait pas soumis la liste, et qui désiraient des billets, sont informées que le dépositaire est le sieur DELSAUD (Etienne), attaché au service des bureaux de la Mairie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

Le public est prévenu que le samedi, 2 septembre 1865, il sera procédé dans l'une des salles de l'hôtel de ville de Cahors, sur soumissions cachetées à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire à prix ferme du 1^{er} octobre 1865 au 30 septembre 1866, aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées ou de passage dans la circonscription politique formée par le département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une commission que présidera le Sous-Intendant militaire.

Les personnes qui voudront prendre part aux dites opérations devront déposer avant le seize août au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors, une déclaration faisant connaître leur intention et indiquant, leur nom, prénoms, domicile et qualité.

Le Sous-Intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du dix-sept août, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le Sous-Intendant militaire de Cahors pour constater la remise des déclarations sera close irrévocablement.

La commission délibérera le 22 août sur l'admission ou le rejet des signataires des déclarations préparatoires; ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées.

Le public pourra prendre connaissance du Cahier des charges et de l'Instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'Intendance en général, et spécialement dans ceux du Président de la commission qui doit opérer à Cahors.

Cahors, le 14 juillet 1865.

Pour le Sous-Intendant militaire, en congé, Le Conseiller de Préfecture, délégué, ED. TERRIÉ.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1^o des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0; 2^o des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0, de 1863, livrées au cours de la Bourse; 3^o des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris. Sommaire du 1^{er} juillet, 1865.

Revue politique de la semaine. — Visite de l'Impératrice à la maison de correction des jeunes détenus. — Courrier de Paris. — Ballet des six à la cathédrale de Séville. — Salon de 1865 (suite). — La Muse rustique. — Tableaux du Salon reproduits par l'Illustration. — Chronique musicale. — voyage dans les Landes (suite). — Modes d'été. — Portrait de Miguel Cervantès Saavedra. — Le cor de Roland.

Gravures : Visite de l'Impératrice à la maison des jeunes détenus. — Le Ballet des six, exécuté à la cathédrale de Séville pendant l'octave de la Fête-Dieu. — Modes de l'Illustration pour le mois de juillet. Salon de 1865 : Embarras d'un médecin de village; Les Elèves de la Grand'mère; Enterrément d'un petit oiseau; Une conciliation devant les autorités de village; Bertrand et Raton; Chanteur florentin, statue. — Revue mensuelle, caricatures par Cham (12 sujets). — Musique : les Malheureux, chanson par Nadaud. — Portrait authentique de Miguel Cervantès. — Le cor de Roland. — Rébus.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.
12 juillet Fénélon (Joseph), Cabessut.
Mariages.
14 juillet Brouzès (Pierre-Louis), domestique, et Besse (Anne), domestique.
14 — Triouillé (Jean), ouvrier fondeur, et Cammas (Jeanne), blanchisseuse.
Décès.
12 juillet Cambarieu (Marie), 22 ans, célibataire, Cavanie.
14 — Lagarde (Jean), propriétaire, 42 ans, rue Briver.
15 — Delfour (Jean-Baptiste), propriétaire, 53 ans, St-Georges.
Pour la chronique locale, A. Layout.

Correspondance.

Paris, le 14 juillet.

On dit maintenant que le départ de l'Empereur pour Plombières et de l'Impératrice pour Fontainebleau n'aura lieu que la semaine prochaine.

— Ce matin, à 11 heures, l'Empereur a présidé le Conseil des ministres.

— Le maréchal Canrobert commencera incessamment sa tournée d'investiture dans les centres de garnison occupés par le premier corps d'armée. A cause de l'extrême chaleur, on a ajourné la revue des troupes et des gardes nationales de la Seine. Si, comme on persiste à l'affirmer, l'Empereur est à Paris le 15 août. Ce spectacle militaire figurera dans le programme de la fête Napoléonienne. On dit même que c'est pour ce motif que les travaux de terrassement du palais de l'Exposition ne commenceront que le 20 ou le 25 août au Champ-de-Mars.

Le 6 du courant, une rencontre a eu lieu entre le train express parti de Marseille, à 11 heures 30 minutes pour Lyon et le train-omnibus venant de Lyon. L'accident est arrivé entre Rognac et Berre, sur un point où il restait une seule voie, l'autre voie étant en réparation. Plusieurs personnes ont été grièvement blessées. Le vice-consul d'Angleterre à Marseille est parmi les blessés. La justice informe.

— Un ouragan terrible a éclaté, le 17 mai, au cap de Bonne-Espérance. Dix-huit navires ont été perdus. Dans le nombre figure la Malle-Anglaise faisant le service du Cap à l'île Maurice qui s'est complètement perdue.

— Le jury d'Edimbourg a rendu son verdict dans l'affaire du docteur Pritchard, accusé d'avoir empoisonné sa femme et sa belle-mère.

Le docteur Pritchard a été condamné à mort.

— Pendant la session qui vient de finir un relevé, fait jusqu'au 26 juin, établit qu'il a été servi 5,234 diners dans la salle à manger de la Chambre des communes ce qui fait en moyenne 78 diners pour chacun des 67 jours pendant lesquels il a été servi ces diners. On se plaint de l'exiguïté de la salle à manger et du défaut de ventilation. Le plus grand nombre des diners servis dans une seule journée a été de 172, le 8 mai.

(Times.)

Pour extrait : Layout.

Faits Divers.

La délicieuse Revalessière du Barry guérit, sans médecines ni purges, les nerfs, estomac, bilis, gastrites, gastralgies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, foie, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/2 kil., 4 f.; 1 k., 7 f.; 2 k., 12 f.; 6 k., 32 f.; 12 k., 60 f. Du Barry, 26, pl. Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol et Vinel, pharmaciens, et chez tous autres pharm. et épiciers.

Monsieur Didier,

Vous avez appris, par ma dernière lettre, que j'avais employé, avec un succès extraordinaire, les 30 kilogrammes de graine de Moutarde blanche (de Hollande) que vous aviez bien voulu mettre gratuitement à ma disposition.

Je viens de nouveau vous signaler trois cas de guérisons inespérées : le premier, sur un sujet d'artreux que l'on pouvait à juste titre considérer comme incurable, dont l'état avait résisté d'abord à toutes les médications usitées; le second, tourmenté depuis plusieurs années d'une affection chronique de l'estomac (gastralgie), a été radicalement guéri par l'emploi de six kilog. de votre Moutarde Blanche; le troisième, atteint d'une maladie invétérée du foie, avec des complications rebelles, a éprouvé une telle amélioration dans son état que, dès maintenant, après deux mois de l'usage de votre graine je le considère comme marchant à une guérison certaine.

Je n'ignore pas que la graine de Moutarde Blanche ne jouit de toutes ses vertus qu'autant qu'elle est pure, fraîche, parfaitement mondée; avariée, impure, ou vieille, elle devient inerte, et peut même, si elle est échauffée, devenir nuisible.

Je viens faire appel à votre obligeance et vous prier de m'expédier encore quelques kilog. de votre incomparable remède populaire, appelé, à si juste titre, par le Dr Kooke et par

M. Turner, un remède béni, un magnifique présent du ciel.

Veuillez recevoir, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

GROGNAT.

Dr médecin de la faculté de Paris.

ABD-EL-KADER, POÈTE ET PHILOSOPHE

L'ex-émir n'est pas seulement un soldat intrépide, un politique supérieur; c'est un philosophe et un poète. Nous extrayons de ses œuvres, traduites par le général Daumas, les deux fragments que l'on va lire. C'est d'abord un appel à la concorde entre diverses sectes religieuses :

« Si les musulmans et les chrétiens me prétaient l'oreille, dit Abd-el-Kader, je ferais cesser leurs divergences, et ils deviendraient frères à l'extérieur et à l'intérieur, mais ils ne m'écouteront pas, parce qu'il est préétabli dans la science de Dieu qu'ils ne se réuniront pas dans une même pensée; le Messie seul fera disparaître leur antagonisme lorsqu'il descendra; il ne les réunira pas au moyen de la parole seule, quoiqu'il ressuscite les morts et guérisse les aveugles et les lépreux; il les réunira par le sabre et le combat. Et s'il venait à moi, celui qui veut connaître le chemin de la vérité et s'il comprenait ma langue parfaitement, je le conduirais à la vérité sans fatigue, non pas en me faisant suivre servilement, mais en lui faisant apparaître la vérité à laquelle il serait forcé d'ajouter foi. »

Voici maintenant la première strophe d'une sorte de poème composée par l'émir dans sa jeunesse : la *Voix du Sahara* :

« O toi qui prends la défense du hader;
« Et qui condamnes l'amour du Bedouin pour ses horizons sans limites;
« N'as-tu d'éloges que pour les maisons de pierre et de boue?
« Si tu savais les secrets du désert, tu penserais comme moi.
« Mais tu ignores et l'ignorance est la mère du mal;
« Si tu étais éveillé au milieu du Sahara.
« Si tes pieds avaient foulé ce tapis de sable,

« Parsemé de fleurs semblables à des perles,
« Tu aurais admiré nos plantes,
« L'étrange variété de leurs teintes,
« Leur grâce, leur parfum délicieux,
« Tu aurais respiré ce souffle embaumé qui double la vie, car il n'a pas passé sur l'impureté des villes. »

On dit qu'Abd-el-Kader rapporte de Syrie plusieurs ouvrages qu'il se propose de faire traduire et imprimer en France, l'un de ces écrits est consacré à l'histoire des tribus algériennes. C'est ce qui a probablement fait naître le bruit que l'ex-émir avait dressé une espèce de charte arabe, qu'il soumettrait à la sanction de Napoléon III.

Bibliographie.

M. le vice-amiral Jurien de la Gravière vient de publier un nouvel ouvrage à la librairie Hachette : *La marine d'autrefois, souvenirs d'un marin d'aujourd'hui; la Sardaigne en 1842* (1 vol. in-18 Jésus, 3 fr. 50 c.)

La vapeur est venue apporter dans les conditions du métier de marine plus d'un changement radical : elle y a produit une révolution; elle a bouleversé de fond en comble les traditions, les usages, jusqu'aux mœurs. Il faut toutefois en dire de son siècle. La marine de nos jours à ses charmes; elle a du moins l'intérêt qui s'attache à toutes les choses sérieuses et d'une grande importance dans le règlement des affaires de ce monde.

Qui eût pu pressentir un pareil changement en un si court espace ? La marine d'autrefois fut la jeunesse des capitaines et des amiraux d'aujourd'hui. Il y a certainement quelque intérêt à en raviver le souvenir; il y a pour la génération présente quelque donnée utile dans le tableau d'un passé dont l'abdicance semble irrévocable et complète. Les derniers jours de la marine à voiles ont été marqués par de grands progrès. En France surtout, cette marine a eu une période de reconnaissance et de suprême splendeur qui semblait annoncer autre chose qu'un déclin. C'est pour cela qu'elle peut jusqu'à un certain point servir de leçon au présent. En vain l'art se transforme : quel que

soit le moteur, l'énergie morale qui en fera l'emploi n'en gardera pas moins toute son importance. La marine a son côté technique; elle a aussi, pour ainsi dire, son côté humain. Le premier se modifie sans cesse, le second ne saurait vieillir. C'est à ce titre que M. le vice-amiral Jurien de la Gravière détache d'un livre écrit depuis longtemps de sa pensée quelques pages de l'histoire d'hier.

On travaille activement en ce moment, à Paris et à Londres, à l'établissement de manutentions basées sur une méthode toute nouvelle. A l'aide d'un acide nouvellement découvert, on fait lever la pâte en un quart d'heure; elle est livrée au four immédiatement. On obtient par ce procédé, avec de la farine très-ordinaire, du pain plus nourrissant que le pain fait avec de la farine de première qualité, dite type de Paris.

Il vient de se fonder, pour l'exploitation de ce procédé, une Société au capital de dix millions de francs, tous souscrits déjà par des boulangers anglais. Si, comme tout le fait espérer, l'expérience réussit, le prix du pain peut diminuer d'un tiers dans un avenir très-prochain. (Avenir commercial.)

Etude de M^e Gabriel DUSSER, avoué à Figeac.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens. Suivant exploit de M^e Bri, huissier, du 11 juillet 1865, la dame Marie-Camille Colomb, de Capdenac, a formé contre Jean Masbou, son mari, une demande en séparation de biens.

BULLETIN FINANCIER.

13 juillet. 1865.

	au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....		67 55	» 40	» »
4 1/2 pour 100.....		97 00	» »	» »
14 juillet.				
3 p. % emprunt de 1864.		67 85	» 30	» »
4 1/2 pour 100.....		97 00	» »	» »
15 juillet.				
3 pour 100.....		67 65	» »	» 20
4 1/2 pour 100.....		97 00	» »	» »

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTON.

Etude de M^e Ch. Besse de Laromiguière, avoué près le tribunal civil de Cahors.

Vente sur saisie immobilière

A l'audience du 29 juillet courant, tenue par le tribunal civil de Cahors, à onze heures et demie du matin.

Cette vente est faite au préjudice de Pierre-Antoine Gaillard, dit Cuquel, cultivateur, domicilié à Sailha, commune de Lalbenque. Elle comprend maison d'habitation, grange et autres édifices pour l'exploitation, terres labourables, prés, vignes, bois et pâture. Elle sera faite en huit lots, (pour le détail, voir le n^o du *Courrier du Lot* du 28 juin dernier) — Sur la mise à prix totale de douze mille huit cent cinquante francs.

Les personnes qui désireraient avoir d'autres renseignements, pourront s'adresser à M^e Ch. Besse de Laromiguière, avoué près le tribunal civil de Cahors, ou prendre connaissance du cahier des charges, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

Le 7 juillet 1865.
Ch. BESSE DE LAROMIGUIÈRE.

Joli MAGASIN à louer

Situé sur les Boulevards, Galerie Audoury. — Maison Bourges.

Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M^d de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.

Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.

S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ

Boulevard Sud, près la Mairie de Cahors
Premier prix, médaille d'argent, exposition de 1865



Se recommande par la beauté et le fini complet de ses épreuves; spécialité de Portraits-cartes.

En vente chez tous les principaux libraires, au magasin Soulié doreur, des vues photographiques, grande et petite dimension, de Cahors et ses environs. Les prix varient de 1 fr. à 5 fr.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epreuves, Pèse-liquères en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Epreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

CHATEAU et TERRE de POYANNE (en Chalosse) Sur les bords de l'Adour, entre Dax et Saint-Sever, en vue des Pyrénées,

A VENDRE

même sur une enchère, en la chambre des Notaires de Paris, le 25 juillet 1865, en un lot, sur la mise à prix de : 356,253 francs, ou en quatre lots :

- 1^{er} — Château style Louis XIII. Contenance : 28 h. — mise à prix 147,173^f
 - 2^e — Dix métairies. Contenance : 102 h. — mise à prix 121,000^f
 - 3^e — Propriété de Lesbarguères. Contenance : 47 h. — mise à prix 40,000
 - 4^e — Moulin d'Arthous et bois. Contenance : 22 h. — mise à prix 47,732^f
- S'adresser à M^e BARDOU, notaire à Paris, rue le Pelletier, 29.

A VENDRE

Une propriété, située à Vignier, commune de Sauveterre, canton de Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

Cette propriété se compose de maison, grange, jardin, prés, terres labourables, vignes et friches d'une contenance de trente-cinq hectares environ.

S'adresser, pour la vente, à M. Pignères, notaire, à Vazerac (Tarn-et-Garonne), ou bien à M. Brassac, fils aîné, propriétaire, à Crayssac (Lot), ou à son bordier, résidant sur les lieux.

On donnera toute facilité pour le paiement.

Avis LA MAISON DE BANQUE

E. HUGUET DE PARIS, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, prévient ses nombreux clients de province qu'elle se charge des opérations suivantes : Paiement de tous coupons moyennant commission de cinq centimes; — achat et vente AU COMPTANT de rentes, actions et obligations, ainsi que des valeurs non cotées françaises et étrangères; — avances sur titres 75 %; — dépôts des fonds remboursables à vue et rapportant 5 % d'intérêts; — RECouvrements sur toute la France; — RENSEIGNEMENTS par-tout du courrier sur toutes les valeurs.

A LOUER

UN GRAND ET JOLI MAGASIN

situé rue du Lycée, maison Audoury.

Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux. S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Graniou, à Cahors.

CONFECTION DE PARIS.

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE à Cahors,

- NOTRE-DAME-DE-ROCAMADOUR, par M. Victor ALAYRAC, 2 v. in-12, 6 f. 00
- HISTOIRE DU QUERCY, par M. Raphaël PÉRIÉ; tome 1^{er} et 4^e partie du tome 2^e; chaque partie..... 3 75
- LES EVEQUES DE CAHORS, par M. l'abbé Adolphe GUILLOU, 1 vol. in-8° 2 00
- PREMIÈRE LETTRE SUR UXELLODUNUM, par M. BERTRANDY, brochure in-8°..... 4 50
- ETUDES CRITIQUES SUR UXELLODUNUM, par M. NADAL, br. in-8° 1 00
- LA TURBOTINE, nouvelle, par M. T. de ST-GERMAIN..... » 60

PHOSPHATE DE FER

De LERAS, pharmacien, docteur es-sciences

Sous 4 formes différentes : EAU, SIROP, DRAGÉES, PASTILLES. Il existe peu de médicaments ferrugineux aussi remarquables que le PHOSPHATE DE FER DE LERAS; aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec empressement comme supérieur à la plupart des ferrugineux connus. Les PALES COULEURS, les MAUX D'ESTOMAC, les DIGESTIONS PÉNIBLES, l'ANÉMIE ou LANGUEUR et DÉBILITÉ GÉNÉRALES, les CONVALESCENCES DIFFICILES, l'ÂGE CRITIQUE, les PERTES BLANCHES, l'IRRÉGULARITÉ DE LA MENSTRUATION chez les dames et surtout les jeunes filles délicates ou lentes à se développer, l'APPAUVRISSEMENT DU SANG résultant du travail ou des excès; le LYMPHATISME, l'ÉPUISEMENT à la suite d'hémorrhagies sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé, qui rend au corps les éléments des os et du sang, altérés ou perdus par la maladie. Le PHOSPHATE DE FER DE LERAS est digéré avec la plus grande facilité, convient surtout aux estomacs susceptibles, ne provoque jamais de constipation comme la plupart des ferrugineux et ne noircit ni la bouche, ni les dents. Dépôt à la pharmacie, 7, rue de la Feuillade, près la Banque. En province et à l'étranger dans toutes les pharmacies.

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | CRISTAUX
COMESTIBLES | PORCELAINES

LAMPES et HUILE

DE PETROLE

A VENDRE

L'ÉTUDE D'HUISSIER

Du Canton de Labastide-Murat, (Lot). S'adresser directement, à M. Caminade, huissier, à Labastide-Murat.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTON.